

L'ORGANISATION D'UN SSSM

*cultiver le passé
enfanter l'avenir
tel est notre présent*

Formations santé



LE SSSM

- Article L1424-1 du CGCT :

*« Il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé " service départemental d'incendie et de secours ", qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers, composé dans les conditions prévues à l'article L. 1424-5 et organisé en centres d'incendie et de secours. **Il comprend un service de santé et de secours médical.** »*

- Article R1424-25 du CGCT :

« Le service de santé et de secours médical comprend des médecins, pharmaciens, infirmiers, vétérinaires (...)»

LES EFFECTIFS DU SSSM

- Les SSSM des SDIS comptent 12 523 sapeurs-pompiers en 2019.
- Répartition par statut :
 - 4,4 % de professionnels;
 - 95,1 % de volontaires;
 - 0,5 % de contractuels.
- La BSPP et le BMPM comptent 254 personnels.
- Répartition par métier (chiffres 2019) :
 - Médecins : 3 724
 - Infirmiers : 7 843
 - Pharmaciens : 564
 - Vétérinaires : 306
 - Cadres de santé : 86
 - 605 autres personnels de santé dont 347 psychologues SPV.

ACTIVITÉS DES SSSM

- En 2019, nombre total d'interventions réalisées par les SSSM : 244 704 dont 68 335 PISU mise en œuvre.
- SUAP/AMU : 232 960 :
 - 42 240 interventions médicalisées.
 - 190 219 interventions paramédicalisées.
 - 371 interventions DSM.
 - 130 interventions CMP.
- SSO : 10 389 :
 - 1 200 interventions médicalisées.
 - 5 357 interventions paramédicalisées.
 - 3 832 interventions CMP.
- Interventions vétérinaires : 1 357.
- 221 857 visites médicales réalisées en 2019.

LES MOYENS DES SSSM

- Sur le plan national, les SDIS disposent de :
 - 705 véhicules spécialisés de soutien opérationnel, médicalisés et paramédicalisés.
 - 490 cabinets médicaux fixes.
 - 91 cabinets médicaux mobiles.
 - 92 cellules médico-psychologique.
- Moyens financiers en moyenne par SDIS :
 - Budget de la PUI : 411.000 €
 - Budget oxygène médical : 70.800 €
 - Budget médicaments : 27.900 €
 - Budget consommables et équipements SUAP : 295.000 €
 - Budget maintenance équipements biomédicaux : 20.000 €

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SSSM

- Le service de santé et de secours médical exerce les missions suivantes :
 - 1° La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers ;
 - 2° L'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et de la médecine d'aptitude des sapeurs-pompiers volontaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1424-28 ;
 - 3° Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès du comité d'hygiène et de sécurité ;
 - 4° Le soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers ;
 - 5° La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personnes ;
 - 6° La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

LES MISSIONS PARTAGÉES DU SSSM

- En outre, le service de santé et de secours médical participe :

1° Aux missions de secours d'urgence définies par l'article L. 1424-2 et par l'article 2 de la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires ;

2° Aux opérations effectuées par les services d'incendie et de secours impliquant des animaux ou concernant les chaînes alimentaires ;

3° Aux missions de prévision, de prévention et aux interventions des services d'incendie et de secours, dans les domaines des risques naturels et technologiques, notamment lorsque la présence de certaines matières peut présenter des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement.

ORGANISATION DU SSSM

- Article R1424-26 du CGCT - circulaire du 23/10/2003 :
 - Sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours, le médecin-chef dirige le service de santé et de secours médical et conseille les autorités responsables des secours ou de la gestion des services d'incendie et de secours.
 - Il est chargé notamment d'élaborer le projet de service du SSSM, de gérer les moyens affectés au service et de rendre compte de son fonctionnement.
 - Le médecin-chef occupe un emploi de direction en application du CGCT. Il est intégré à ce titre à l'équipe de direction du service départemental et il est recommandé qu'il participe aux réunions de direction.

ORGANISATION DU SSSM

- Le médecin-chef peut être assisté par un médecin-chef adjoint. Le service comprend également un pharmacien-chef et, le cas échéant, un vétérinaire-chef.
- Les personnels du service de santé et de secours médical sont placés sous l'autorité du médecin-chef, et relèvent de leur chef de centre ou du chef d'un des services pour les missions exercées par ce centre ou ce service.
- En revanche, les chefs d'unités fonctionnelles ou territoriales auprès desquels certains membres du SSSM sont affectés ont sur eux une autorité administrative.

ORGANISATION DU SSSM

- En outre, dans un nombre de situations de plus en plus fréquentes apparaissent des infirmiers de chefferie.
- L'ensemble de ces cadres forme la chefferie du service de santé et de secours médical.
- Dans chaque spécialité au sein du SSSM, l'autorité hiérarchique du médecin chef peut être déléguée, dans son domaine de compétence, au responsable désigné (pharmacien chef, vétérinaire chef, infirmier de chefferie...).
- Sont rattachés au SSSM les experts psychologues, sous réserve qu'ils soient psychologues cliniciens, susceptibles de prendre en charge le soutien et les soins psychologiques.

EMPLOIS DU SSSM

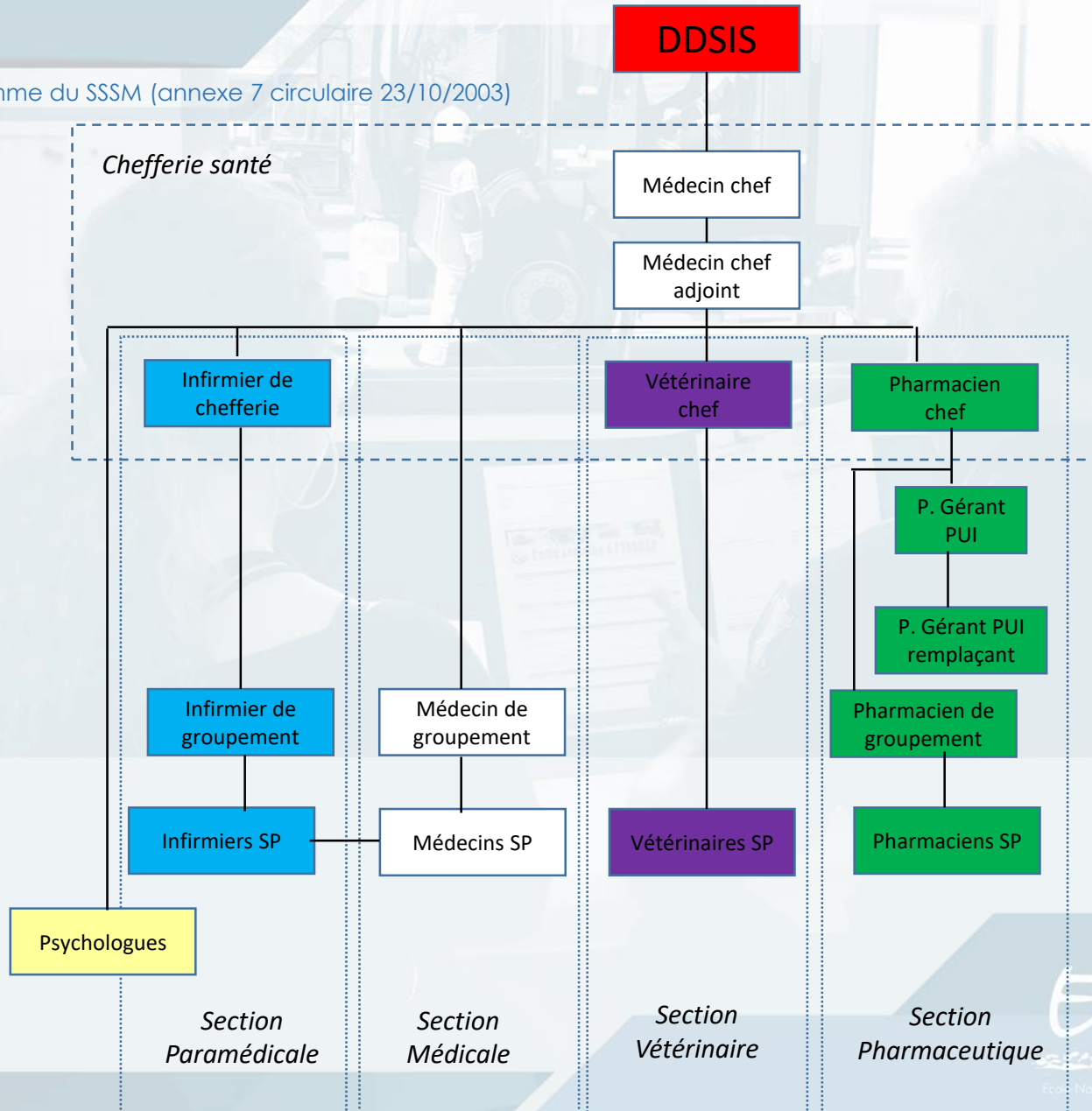
- Selon le métier (article L 1424 -1 du CGCT) :
 - Médecin de sapeurs-pompiers SPV ou SPP ;
 - Pharmacien de sapeurs-pompiers SPV ou SPP ;
 - Vétérinaire de sapeurs-pompiers SPV ;
 - Cadre de santé de SPP ;
 - Infirmier de sapeurs-pompiers SPV ou SPP.
- Chefferie santé :
 - Médecin chef départemental.
 - Médecin chef adjoint.
 - Pharmacien chef.
 - Vétérinaire chef.
 - Infirmier de chefferie (circulaire du 23/10/2003).

EMPLOIS DU SSSM

- En application du Code de la santé publique (circulaire 23/10/2003):
 - Pharmacien gérant PUI (SPP).
 - Pharmacien gérant remplaçant et/ou adjoint (SPV/SPP).
- Emplois optionnels (circulaire 23/10/2003):
 - Médecin, infirmier et pharmacien de groupement chef départemental (SPV/SPP).
 - Médecin de prévention (SPV/SPP).
 - Psychologue clinicien (SPV).
 - Logisticien (SPV/SPP/PATS).
 - Experts SPV.

ORGANISATION DU SSSM

Exemple organigramme du SSSM (annexe 7 circulaire 23/10/2003)



ORGANES CONSULTATIFS SPÉCIFIQUES SSSM

- La commission médicale d 'aptitude aux fonctions de SPV. Présidée par le Médecin-chef.
 - Membres : des médecins siégeant à la commission consultative du SSSM.
 - Compétences : Toutes les questions relatives à l'aptitude médicale des SPV.
- La commission consultative du SSSM. Présidée par le Médecin-chef.
 - Membres : Médecin-chef adjoint. Pharmacien-chef. Deux médecins. Un Pharmacien. Deux infirmiers. Le vétérinaire-chef.
 - Compétences : Avis sur les questions posées par le DDSIS ou le président du CA.

LA FORMATION DES MEMBRES DU SSSM

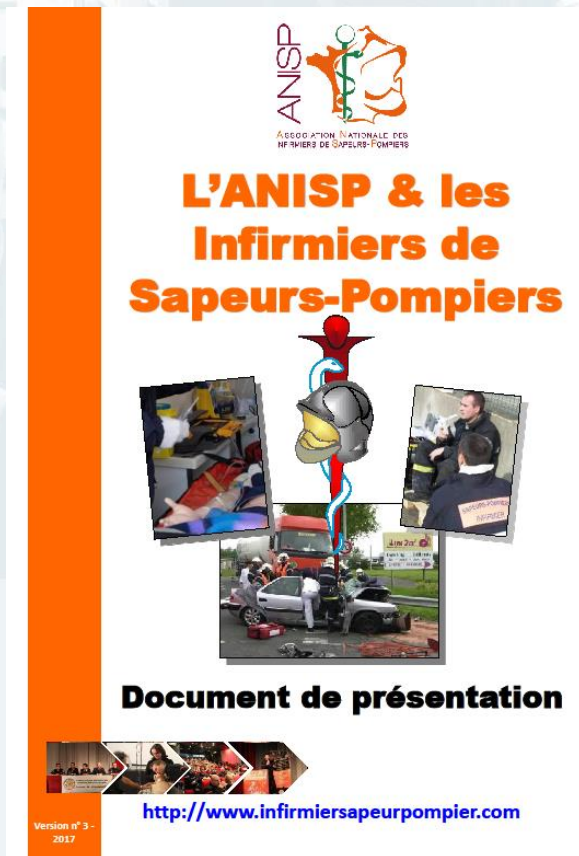
- Les formations statutaires des officiers SPV (médecin, pharmacien, vétérinaire et infirmier) du SSSM sont définies dans l'arrêté du 13/12/1999 relatif à la formation des SPV : articles 20 à 31.
- Les formations statutaires des officiers SPP (médecin, pharmacien, vétérinaire et infirmier) du SSSM sont définies dans l'arrêté du 16/08/2004 relatif aux formations des médecins, pharmaciens et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels.
- La formation des cadres de santé de SPP est définie dans l'arrêté du 24/08/2007 relatif à la formation conduisant au brevet d'infirmier d'encadrement de SPP et de l'arrêté du 18/08/1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé.
- Les formations statutaires d'adaptation à l'emploi (de niveau chefferie, groupement et gérant PUI) sont accessibles aux officiers SPV du SSSM sous condition de détention du brevet professionnel correspondant.

LE COMITÉ TECHNIQUE SANTÉ

- Présidé par le directeur de la DGSCGC, ce comité est installé le 17 avril 2002.
- Il est composé de 12 médecins de sapeurs-pompiers, deux pharmaciens, de deux vétérinaires et deux infirmiers.
- Réuni chaque année, il est animé par le conseiller technique santé de la sous-direction des sapeurs-pompiers.
- Le comité technique santé est organisé en neuf groupes de réflexion dont les sujets portent sur la médecine des sapeurs-pompiers, la formation, l'urgence collective, le secours à victimes, les cadets et volontaires sapeurs-pompiers, la médecine en situation d'exception et spécialisée, la pharmacie, l'exercice vétérinaire et infirmier.
- Ce comité peut être saisi de tout sujet technique relatif au service de santé et de secours médical. Il travaille également sur les sujets santé pour lesquels la direction de la GDSCGC doit donner un avis.

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

- L'Association Nationale des Infirmiers de Sapeurs-pompiers (ANISP) :



LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

- L'Alliance des Pharmaciens des Services d'Incendie et de Secours (ALPHASIS) :



POUR ADHÉRER
LA DEMANDE D'ADHÉSION SE FAIT DIRECTEMENT SUR
LE SITE INTERNET. LA COTISATION S'ÉLÈVE À **30 EUROS**
(15 euros pour les préparateurs et gratuite pour les étudiants).

NOUS CONTACTER
WWW.alphasis.org

f GROUPE FACEBOOK RÉSERVÉ AUX ALPHASIENS
WWW.facebook.com/groups/alphasis/

f PAGE FACEBOOK PUBLIQUE
WWW.facebook.com/pharmacienpompiers/

t TWITTER
[@alphasispsp](https://twitter.com/alphasispsp)

e EMAIL
alphasis.association@gmail.com



ALPHASIS
ALLIANCE DES PHARMACIENS DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS
WWW.alphasis.org

Versio - Avril 2019

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

- Association Nationale des Médecins-chefs et Médecins d'Encadrement des SDIS (ANAMNESIS) : <http://www.anamnesis.fr/?p=accueil>
- Association Européenne de Psychologie Sapeur-Pompier (AEPSP) : <https://www.aepsp.eu/l-association>

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

- L'Association Nationale des Vétérinaires Sapeurs-Pompiers (ANVSP) :



ANVSP



L'Association Nationale des Vétérinaires Sapeurs-Pompiers a été enregistrée le 16 novembre 1992 à Charleville-Mézières dans les Ardennes. Les fondateurs sont les Docteurs Gérard GRANDIDIER, vétérinaire-chef du SDIS 08 et Roger SCALTEUX, vétérinaire-chef du SDIS 02.

Cette association a été créée notamment pour représenter les intérêts des vétérinaires sapeurs-pompiers, pour créer un lien entre les vétérinaires sapeurs-pompiers et participer à leur formation, pour assurer leur documentation dans leurs domaines d'activité, pour promouvoir la fonction, pour participer à la recherche appliquée et pour collaborer aux activités de cohésion du Service de Santé et de Secours Médical des sapeurs-pompiers.

Les missions des Vétérinaires sapeurs-pompiers sont très variées. Ils sont chargés du suivi et de l'aptitude opérationnelle des chiens des équipes cynotechniques, ils participent à l'élaboration des consignes opérationnelles des interventions impliquant des animaux, ils veillent au bon approvisionnement et au stockage des médicaments vétérinaires, ils sont experts au niveau du CHSCT dans leur domaine de compétence, ils interviennent en qualité de conseiller technique du Directeur Départemental et du Médecin Chef sur les problèmes concernant l'hygiène alimentaire dans les Centres de Secours en charge de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et d'un plan de maîtrise sanitaire et de son application.

Au niveau opérationnel, les Vétérinaires sapeurs-pompiers assurent le soutien sanitaire sur les interventions de grande ampleur impliquant les équipes cynotechniques, ils sont conseillers techniques du COS et/ou du DSM dans leur domaine de compétence, ils participent à la capture d'animaux blessés ou dangereux menaçant la sécurité des biens et des personnes.

Au niveau de la formation des personnels des SDIS, ils assurent la formation des équipes cynotechniques, des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires concernant la capture des animaux et l'utilisation des fusils hypodermiques, des personnels du SSSM dans le cadre de l'hygiène alimentaire des lieux de restauration.

L'ANVSP est régulièrement présente sur les congrès du SSSM, les Journées Universitaires du SSSM et le Congrès Secours Santé ainsi que sur les congrès vétérinaires comme le Congrès National de l'AFVAC et le Congrès National des SNGTV.

N'hésitez pas à contacter les membres du bureau ou vos représentants zonaux !